

Image not found or type unknown



Remise en cause titre de séjour

Par **elyasse**, le 17/11/2012 à 22:45

bonjour,

je suis de nationalité marocaine, résident en France et me suis marié au Maroc en 2010 au maroc.

ma femme est venue en france en décembre 2011 suite à ma demande de regroupement familiale. la prefecture lui a remis un titre de séjour de 10 ans.

j'ai le sentiment de me sentir abusé et je souhaite divorcer, est-ce que son titre de séjour lui sera retiré?

si quelqu'un peut répondre à ma question, merci.